



## Statut étudiant

## Première demande et renouvellement d'un titre de séjour étudiant **LISTE DES PIÈCES À FOURNIR**

### Titre de séjour en cours de validité

Copie du titre de séjour ou confirmation de la validation VLS/TS disponible sur ANEF

### Passeport en cours de validité

### Photographie d'identité récente : e-photo

L'e-photo peut être réalisée dans un photomaton au niveau des stations de métro

### Acte de naissance

Ce document ne concerne que les premières demandes de titre de séjour

### Domiciliation

#### • Si vous êtes locataire (1 choix parmi les 3)

- Facture : EDF, gaz, eau, téléphone fixe ou internet
- Contrat de bail de moins de 6 mois avec quittance comportant signature et cachet
- Attestation d'assurance habitation

#### • Si vous êtes résident.e CROUS

Attestation de résidence Crous 2023-2024

#### • Si vous êtes hébergé.e

Attestation d'hébergement + justificatif de domicile de l'hébergeant.e + pièce d'identité de l'hébergeant.e.  
Le titre de séjour de l'hébergeant.e doit être en cours de validité et à la même adresse que sur l'attestation.

### Certificat de scolarité

Ce document est disponible sur l'ENT dans l'application « Mon dossier, mes notes » à l'onglet « Inscriptions »

### Relevé de notes de l'année écoulée

### Attestation de réussite ou diplôme

### Ressources

#### • Si vous êtes étudiant.e boursier.e

Attestation de bourse indiquant le montant et la durée de la bourse en euros pour l'année en cours

#### • Si vous êtes étudiant.e salarié.e

Contrat de travail + 3 dernières fiches de paie

#### • Si vous êtes pris.e en charge

Attestation bancaire du tiers justifiant de la programmation de virements réguliers sur votre compte ou attestation sur l'honneur de prise en charge + pièce d'identité du tiers + trois derniers relevés bancaires

#### • Si vous justifiez de ressources suffisantes

Attestation bancaire de solde créditeur avec cachet et signature : 7 380 € sur l'année glissante



Rappel : les demandes sont à formuler via le portail ANEF **entre le 4ème et le 2nd mois** avant l'expiration de votre Visa / Titre de séjour.



[administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr](https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr)

A la Maison Internationale, nous pouvons vous guider dans vos démarches. Merci d'apporter tous vos documents, en format numérique si possible.

**En cas de doute, veuillez contacter [titredejour@univ-lille.fr](mailto:titredejour@univ-lille.fr)**

